ASSEMBLÉE NATIONALE

28 janvier 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3797)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N º 1794

présenté par
M. Brindeau, Mme Auconie, M. Benoit, M. Guy Bricout, Mme Descamps, M. Favennec-Bécot , M. Meyer Habib, M. Lagarde, M. Naegelen, Mme Sanquer, Mme Six, Mme Thill et M. Zumkeller

---

ARTICLE 14

I. – À la première phrase de l’alinéa 5, après le mot :

« France »,

insérer les mots :

« ou à l’étranger ».

II. – En conséquence, après le mot :

« France »,

procéder à la même insertion aux alinéas 8, 14 et 22.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à clarifier l'état de polygamie. Il convient de retenir également l'état de polygamie à l'étranger, sinon cet article pourrait être sans effet.